



ASSURANCES OBLIGATOIRES - STAGES À L'ÉTRANGER

Vous partez en stage à l'étranger ?

Cette notice vous informe des assurances à souscrire obligatoirement avant votre départ et vous guide pour effectuer vos démarches en toute sérénité !

Stage au Québec : veuillez prendre attache avec le département international
international@efb.fr

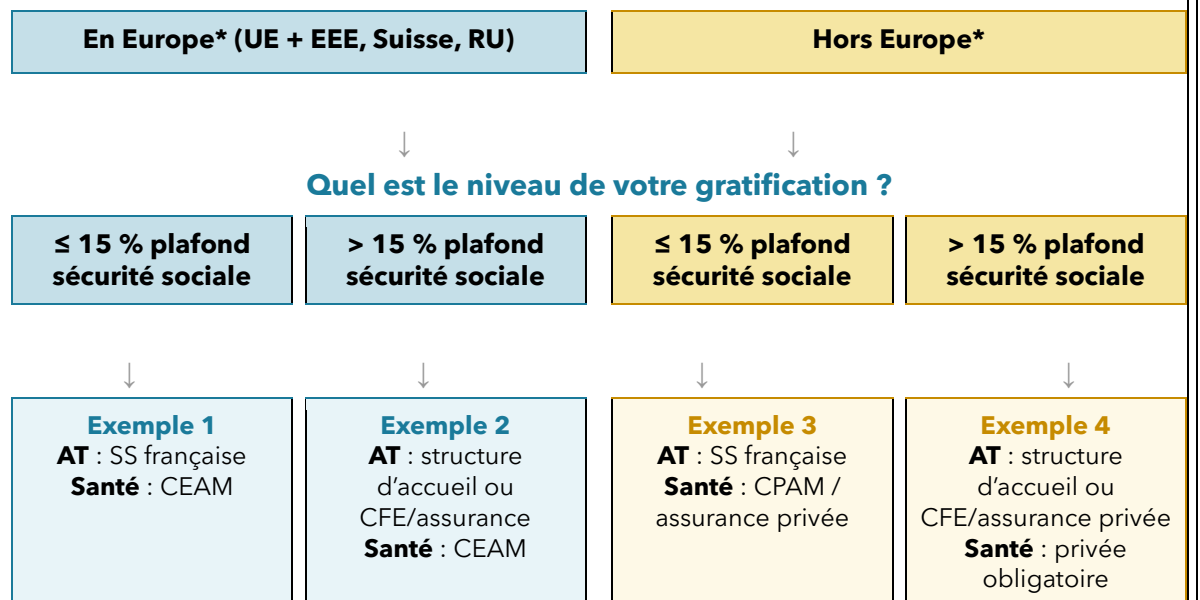
OBLIGATOIRE



Assurances obligatoires pour un stage à l'étranger :

- ☐ Responsabilité civile
- ☐ Rapatriement sanitaire et décès
- ☐ Accident du travail
- ☐ Santé

Où se déroule votre stage ?



* Europe dans cette notice (UE + EEE, Suisse, Royaume-Uni) : Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède et Suisse.



1. Responsabilité civile

Une assurance couvrant les dommages que vous pourriez causer à un tiers pendant votre stage, valable pour toute la durée et dans le pays du stage.

► VOTRE DÉMARCHÉ

Demandez à votre assureur une attestation valable pour votre stage à l'étranger et couvrant toute sa durée, ou identifiez votre couverture dans les conditions de vos contrats existants.

2. Rapatriement sanitaire et décès

Un contrat d'assistance pour votre rapatriement médical ou, en cas de décès, le rapatriement de votre corps. Vérifiez la mention « assistance voyage » dans vos contrats existants.

► VOTRE DÉMARCHÉ

Demandez à votre assureur une attestation ou souscrivez à une assurance rapatriement.

L'attestation vous sera demandée par votre service de stage.



3. Accident du travail

Couvre les accidents survenus au lieu de stage, sur les trajets habituels et aller-retour France/pays d'accueil, et dans le cadre de missions confiées. Comprend les soins, les indemnités journalières et, en cas d'incapacité permanente, une rente.

Gratification ≤ 15 % du plafond horaire SS (4,50 €/heure en 2026)

► VOTRE DÉMARCHÉ

Rien à faire : vous êtes couvert par la sécurité sociale française pour la durée du stage (maximum 12 mois), sous réserve que la convention tripartite soit signée avant votre départ.

Gratification > 15 % du plafond horaire SS

► VOTRE DÉMARCHÉ

Vérifiez si votre structure d'accueil vous couvre contre le risque AT au titre du régime local (cette information figure dans votre convention).

Si elle ne vous couvre pas, vous devez souscrire une couverture équivalente :

→ **Caisse des Français de l'Étranger (CFE)** : cfe.fr - immatriculation en 3 semaines minimum : anticipez !

→ À défaut, une assurance privée est possible mais attention il est rare qu'elle couvre les indemnités journalières et la rente d'incapacité permanente.



4. Assurance santé

Votre stage est en Europe*

La Carte européenne d'assurance maladie (CEAM) vous permet d'être remboursé selon les règles du pays de stage. Cette couverture pouvant être limitée, il est fortement recommandé de souscrire une assurance privée en complément.

► VOTRE DÉMARCHÉ

Demandez votre CEAM au moins 4 semaines avant votre départ sur [Ameli.fr](https://ameli.fr).

Attention pour les ressortissants non européens : la CEAM n'est pas acceptée au Danemark, en Islande, en Norvège, au Liechtenstein, en Suisse. Avancez vos frais, conservez vos factures et demandez votre remboursement au retour.

Votre stage est hors Europe*

► VOTRE DÉMARCHÉ

Gratification ≤ 15 % plafond Sécurité sociale : renseignez-vous auprès de votre caisse d'assurance maladie pour savoir si vous êtes couvert dans le pays de stage. À défaut, souscrivez une assurance santé privée.

Gratification > 15 % plafond Sécurité sociale : aucune couverture française. Vous êtes tenu de souscrire une assurance santé couvrant l'intégralité du séjour.

* Europe dans le sens de cette notice (UE + EEE, Suisse, Royaume-Uni) : Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède et Suisse.